

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite\\_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe sièclesCollectionBoite\\_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle. ItemDufriche de Valazé. Des loix pénales. 1784. \[photocopie\]](#)

## Dufriche de Valazé. Des loix pénales. 1784. [photocopie]

**Auteur : Foucault, Michel**

### Présentation de la fiche

Coteb002\_f0437

SourceBoite\_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiques[Valazé, Loix pénales 1784](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb31518734r>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

---

### Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Valazé, Charles-Éléonore Dufriche de (1751-01-23 -- 1751-01-23)

TITRE Loix pénales

LIEU DE PUBLICATION Alençon

DATE 1784

EDITEUR Alençon : impr. de Malassis le jeune , 1784

*Loix pénales.*

345

que si, sans multiplier les crimes, on peut multiplier l'exemple des châtimens, on parvient enfin à les rendre moins nécessaires : d'ailleurs l'obscurité des prisons devient un sujet de défiance pour les citoyens ; ils supposent facilement qu'il s'y commet de grandes injustices ; soupçon qui naît, peut-être, de la manière dont s'administre la justice criminelle ; mais comme il existe, & qu'il est à craindre qu'il existe toujours, il faut, le moins possible, y donner lieu, & ne pas faire naître la pitié, quand il s'agit d'exciter l'indignation. Il y a certainement quelque chose qui va mal, quand la Loi, qui est faite pour le bien de la multitude, au lieu d'exciter sa reconnaissance, excite continuellement ses murmures.

La détention des méchans est donc nécessaire, & cependant elle est encore insuffisante. D'ailleurs il me paraîtrait injuste d'en faire encore un nouveau fardeau pour les honnêtes gens, qui travailleraient pour la nourriture de ceux-ci, tandis que ces derniers, s'ils le pouvaient, leur enleveraient la leur. Tout change, si l'on ajoute à cette détention la condamnation aux travaux publics. Cette nouvelle peine n'a que des rapports justes & salutaires, & remplit entièrement la fin que se propose le Souverain dans la pu-



